

Procès-verbal de la séance du conseil municipal tenue le 13 janvier 2020 à la salle municipale de Saint-Joseph-de-Mékinac située au 258, chemin Saint-Joseph à Saint-Joseph-de-Mékinac, Trois-Rives.

Sont présents : M. Lucien Mongrain, maire
M. Godfrey Plachta, conseiller siège numéro 1
M. Réjean Lahaie, conseiller siège numéro 2
M^{me} Caroline Naud, conseillère siège numéro 3
M^{me} Lise Roy Guillemette, conseillère siège numéro 4
M^{me} Judith St-Arneault, conseillère siège numéro 6

Est absente M^{me} Ninon Fortier, conseillère siège numéro 5

Les membres présents forment le quorum.

Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 19 h 30 par Lucien Mongrain, maire de Trois-Rives. Nicole Léveillé, directrice générale et secrétaire-trésorière, fait fonction de secrétaire.

2020-01-01 **Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par Lise Roy Guillemette, appuyée par Caroline Naud et unanimement résolu, d'adopter l'ordre du jour tel que présenté, avec la mention que le point « Questions diverses » demeure ouvert.

2020-01-02 **Approbation du procès-verbal de la séance du 2 décembre 2019**

Considérant que les membres du conseil municipal de Trois-Rives ont préalablement pris connaissance du procès-verbal de l'assemblée ordinaire tenue le 2 décembre 2019;

En conséquence, il est proposé par Judith St-Arneault, appuyée par Caroline Naud et unanimement résolu de l'approuver, avec dispense de lecture.

2020-01-03 **Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du 11 décembre 2019**

Considérant que les membres du conseil municipal de Trois-Rives ont préalablement pris connaissance du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire tenue le 11 décembre 2019;

En conséquence, il est proposé par Lise Roy Guillemette, appuyée par Judith St-Arneault et unanimement résolu de l'approuver, avec dispense de lecture.

2020-01-04 **Indemnité autorisée pour l'utilisation du véhicule automobile des élus en 2020**

Considérant que l'article 11 du règlement décrétant la rémunération, l'allocation et le remboursement des dépenses des élus municipaux prévoit que l'indemnité autorisée pour l'utilisation du véhicule automobile des élus doit être fixée par résolution annuellement, à la séance de janvier;

En conséquence, il est proposé par Caroline Naud, appuyée par Lise Roy Guillemette et unanimement résolu, que cette indemnité soit fixée à 0,48 \$ du kilomètre pour l'année 2020. Les frais de stationnement et de péage supportés par l'élu pourront également lui être remboursés.

2020-01-05 **Indemnité autorisée pour l'utilisation du véhicule automobile des employés en 2020**

Sur la proposition de Lise Roy Guillemette, appuyée par Judith St-Arneault il est unanimement résolu, que l'indemnité autorisée pour l'utilisation du véhicule automobile des employés municipaux dans l'accomplissement de leurs fonctions soit fixée à 0,48 \$ du kilomètre, pour l'année 2020. Les frais de stationnement et de péage supportés par l'employé pourront également lui être remboursés.

2020-01-06 **Adoption du règlement numéro 2020-01 pour déterminer les taux de taxes pour l'exercice financier 2020**

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a particulièrement été donné par Lise Roy Guillemette lors de la séance ordinaire tenue le 2 décembre 2019;

ATTENDU QUE sur la proposition de Lise Roy Guillemette, appuyée par Ninon Fortier il a été unanimement résolu de présenter le projet de règlement 2020-01 pour déterminer les taux de taxes pour l'exercice financier 2020, lors de la séance extraordinaire tenue le 11 décembre 2019;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Godfrey Plachta, appuyé par Réjean Lahaie et unanimement résolu qu'est adopté le règlement numéro 2020-01 et il est ordonné et statué ce qui suit, savoir :

SECTION I TAXES FONCIÈRES

ARTICLE 1-1 Qu'une taxe de 0,33 \$ par 100 \$ de la valeur réelle, telle que portée au rôle d'évaluation, soit imposée et prélevée pour l'année fiscale 2020, sur tout terrain, lot ou partie de lot avec toutes les constructions y érigées s'il y a lieu, et tout ce qu'incorporé au fonds et défini par la charte et par la loi comme bien fonds ou immeuble.

ARTICLE 1-2 Qu'une taxe de 0,07 \$ par 100 \$ de la valeur réelle, telle que portée au rôle d'évaluation, soit imposée et prélevée pour l'année fiscale 2020, sur tout terrain, lot ou partie de lot avec toutes les constructions y érigées s'il y a lieu, et tout ce qu'incorporé au fonds et défini par la charte et par la loi comme bien fonds ou immeuble, pour le service de la Sûreté du Québec.

SECTION II COMPENSATION POUR LE SERVICE D'ENLÈVEMENT ET DE TRANSPORT ET DE DISPOSITION DES ORDURES MÉNAGÈRES

ARTICLE 2-1 Qu'une compensation annuelle de 169 \$ soit imposée et prélevée pour l'année fiscale 2020, à tout propriétaire d'une résidence permanente (169 \$ par logement).

ARTICLE 2-2 Qu'une compensation annuelle de 169 \$ soit imposée et prélevée pour l'année fiscale 2020, à tout propriétaire d'une résidence secondaire (169 \$ par logement).

ARTICLE 2-3 Qu'une compensation annuelle de 169 \$ soit imposée et prélevée pour l'année fiscale 2020, à tout propriétaire d'un commerce.

ARTICLE 2-4 Qu'une compensation annuelle de 150 \$ soit imposée et prélevée pour l'année fiscale 2020, à tout propriétaire d'une résidence secondaire (150 \$ par logement) située dans le secteur sud du lac du Missionnaire Nord.

SECTION III TARIFICATIONS APPLICABLES À LA VIDANGE DES FOSSES SEPTIQUES 2020

ARTICLE 3 Qu'une tarification, sous forme de compensation, est établie en fonction du volume des boues vidangées selon les taux suivants :

| | |
|--|------------------------|
| Tarif régulier pour la vidange d'une fosse septique de 880 gallons ou moins d'une résidence permanente (vidange au 2 ans) : | 92,50 \$ |
| Tarif régulier pour la vidange d'une fosse septique de 880 gallons ou moins d'une résidence saisonnière (vidange au 4 ans) : | 46,25 \$ |
| Tarif régulier pour la vidange d'une fosse septique de 880 gallons ou moins (vidange annuelle): | 185 \$ |
| Tarif pour le volume excédant les premiers 880 gallons : | 0,20 \$/gallon |
| | excédentaire par fosse |
| Tarif représentant le supplément d'accessibilité restreinte camionnette | 360 \$ |
| Tarif représentant le supplément d'accessibilité restreinte bateau | 635 \$ |
| Tarif fixe représentant le supplément pour une seconde visite, une urgence ou un déplacement inutile | 100 \$ |
| Tarif fixe représentant le supplément pour une modification de rendez-vous : | 50 \$ |
| Tarif relatif à l'annulation de rendez-vous après le 30 avril et vidange planifiée non exécutée | 185 \$ |

SECTION IV TARIFICATION APPLICABLE AU DÉNEIGEMENT DES CHEMINS SITUÉS SUR LE DOMAINE DE L'ÉTAT

ARTICLE 4-1 Qu'une compensation annuelle de 205 \$ soit imposée et prélevée pour l'année fiscale 2020, à tout propriétaire de résidence située dans les secteurs du lac Mékinac, du lac du Missionnaire et du lac aux Loutres, pour le déneigement des chemins de ces secteurs.

ARTICLE 4-2 Qu'une compensation annuelle de 205 \$ soit imposée et prélevée pour l'année fiscale 2020, à tout propriétaire d'érablière située dans les secteurs du lac Mékinac et du lac du Missionnaire, qui n'est pas déjà propriétaire d'une résidence secondaire, pour le déneigement des chemins de ces secteurs.

ARTICLE 4-3 Qu'une compensation annuelle de 335 \$ soit imposée et prélevée pour l'année fiscale 2020, à tout propriétaire de résidence située dans les secteurs des lacs Grosbois, Lemère et aux Sleighs, pour le déneigement des chemins de ces secteurs.

ARTICLE 4-4 Qu'une compensation annuelle de 475 \$ soit imposée et prélevée pour l'année fiscale 2020, à tout propriétaire de résidence située dans le secteur Sud du lac du Missionnaire Nord pour le déneigement des chemins de ces secteurs.

SECTION V RÈGLES ET MODALITÉS DE PAIEMENT DES TAXES MUNICIPALES.

ARTICLE 5 Les taxes et compensations prévues au présent règlement doivent être payées en 1 versement unique lorsque, dans un compte, leur total n'atteint pas 300 \$. La date ultime où peut être fait ce versement est le trentième (30^e) jour qui suit l'expédition du compte.

Si le total des taxes et compensations comprises dans un compte atteint 300 \$, le débiteur a le droit de payer celles-ci en 3 versements selon les dates ultimes et les proportions du compte mentionnées ci-après :

1^{er} versement : 30 mars: 40 %
2^e versement: 1^{er} juillet: 30 %
3^e versement: 1^{er} septembre: 30 %

Dans le cas où la date ultime d'un versement expire un jour où le bureau municipal est fermé, elle est reportée au 1^{er} jour d'ouverture suivant.

Les règles prescrites par le présent article ou en vertu de celui-ci s'appliquent aussi à d'autres taxes ou compensations municipales que la municipalité perçoit.

SECTION VI ENTREE EN VIGUEUR

ARTICLE 6 Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi, le jour de sa publication.

2020-01-07

Nomination du président du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) de la municipalité de Trois-Rives

Sur la proposition de Lise Roy Guillemette, appuyée par Réjean Lahaie il est unanimement résolu, de nommer Godfrey Plachta président du CCU de Trois-Rives, pour l'année 2020.

- 2020-01-08 **Adhésion 2020 à l'Association québécoise d'urbanisme**
- Sur la proposition Godfrey Plachta, appuyée par Réjean Lahaie il est unanimement résolu, de renouveler l'adhésion 2020 de la municipalité comme membre de l'Association québécoise d'urbanisme, au montant de 144 \$, taxes en sus.
- 2020-01-09 **Adhésion 2020 à Québec Municipal**
- Sur la proposition Caroline Naud, appuyée par Judith St-Arneault il est unanimement résolu, de renouveler l'adhésion 2020 de la municipalité comme membre de Québec Municipal Service Internet, au montant de 145,66 \$, taxes en sus.
- 2020-01-10 **Soumission pour la tonte de la pelouse - Parc du Presbytère et terrain du garage servant à la Régie intermunicipale d'incendie de la Vallée du Saint-Maurice**
- Considérant l'offre de Multi-Services Paul Guillemette relative aux travaux de la tonte de pelouse du parc du Presbytère et du terrain sur lequel est érigé le garage servant à la Régie intermunicipale d'incendie de la Vallée du Saint-Maurice;
- Considérant que cette proposition pour la saison 2020 est faite au montant de 875 \$;
- En conséquence, il est proposé par Lise Roy Guillemette, appuyée par Réjean Lahaie et unanimement résolu, que le conseil municipal de Trois-Rives accepte cette offre payable en deux versements égaux.
- 2020-01-11 **Entretien des aménagements paysagers du Parc du presbytère et de l'hôtel de ville de Trois-Rives**
- Considérant l'offre de service de Nancy Parisella, au montant de 2 000 \$, en rapport avec les travaux d'entretien des aménagements paysagers 2020 du parc du Presbytère et de l'hôtel de ville de Trois-Rives;
- Considérant l'offre de Christian Auclair, au montant de 500 \$, en rapport avec l'entretien des chemins et bordures et la taille des arbres et des arbustes au parc du Presbytère;
- En conséquence, il est proposé par Lise Roy Guillemette, appuyée par Réjean Lahaie et unanimement résolu, que le conseil municipal de Trois-Rives accepte ces deux offres.
- 2020-01-12 **Support financier de la municipalité à la Coopérative de solidarité Mékinac**
- Considérant que la Coopérative réitère, pour 2020, la demande d'aide financière équivalente au montant de la taxe foncière de l'immeuble du 586, chemin Saint-Joseph dont elle est propriétaire, évoquant sa situation financière encore fragile, quoiqu'améliorée;
- En conséquence, il est proposé par Judith St-Arneault, appuyée par Réjean Lahaie et unanimement résolu, que le conseil municipal de Trois-Rives acquiesce à cette demande pour l'année 2020.

2020-01-13

Examen de l'état du rôle d'évaluation de Trois-Rives

Considérant que la firme Servitech a procédé à l'examen objectif du rôle d'évaluation en vigueur (2018-2019-2020) de la municipalité, conformément à son mandat et selon les normes de pratiques de l'Ordre des évaluateurs agréés du Québec;

Considérant que le conseil municipal a pris connaissance du résumé de l'analyse effectuée motivant l'opinion de Servitech à l'égard de la reconduction des valeurs inscrites au rôle en vigueur et non de son équilibrage, pour le prochain cycle triennal;

En conséquence, il est proposé par Godfrey Plachta, appuyé par Caroline Naud et unanimement résolu, que le conseil municipal de Trois-Rives avise la MRC de Mékinac de sa décision de reconduire le rôle d'évaluation présentement en vigueur pour le prochain cycle triennal 2021-2022-2023.

2020-01-14

Fixation des tarifs pour les décharges à l'écocentre

Sur la proposition de Réjean Lahaie, appuyée par Judith St-Arneault il est unanimement résolu, que le conseil municipal de Trois-Rives fixe, pour l'année 2020, les taux suivants pour chaque déversement de matière non valorisable à l'écocentre :

Moyen de transport et coût

| | |
|--------------------------------|-------|
| ➤ Auto | 5 \$ |
| ➤ Remorque de 8 pieds et moins | 10 \$ |
| ➤ Camionnette | 10 \$ |
| ➤ Remorque de plus de 8 pieds | 20 \$ |
| ➤ Camion 10 roues | 65 \$ |

2020-01-15

Taux horaire des journaliers en 2020

Il est proposé par Caroline Naud, appuyée par Judith St-Arneault et unanimement résolu, de maintenir à 15 \$ le taux horaire des travailleurs journaliers qui seront à l'emploi de la municipalité de Trois-Rives en 2020.

Il est par ailleurs résolu que les employés qui fourniront leurs outils seront rémunérés au taux horaire de 25 \$.

Correspondance

Les lettres suivantes ont été portées à l'attention du conseil savoir :

- De Konrad Sioui, Grand Chef de la Nation huronne-wendat, qui nous fait part du Protocole sur la consultation et l'accommodement de la Nation huronne-wendat entre cette Nation et le Gouvernement du Canada.
- De Ginette Roy qui nous informe qu'elle quittera son poste de concierge à la fin de janvier 2020.

- De Véronique Bordeleau qui fait une demande de financement pour faire stériliser les chats du territoire. Elle précise que cette cause lui tient vraiment à cœur et fait toute une différence dans la municipalité.

2020-01-16 Sur la proposition de Caroline Naud, appuyée par Réjean Lahaie il est unanimement résolu d'attester de ce dépôt.

Rapport de dépenses

La secrétaire-trésorière dépose le rapport des dépenses payées selon l'article 5 du règlement 07-09 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire, totalisant 29 167,08 \$ dont voici le détail :

| | | |
|-----------------------------|--|----------|
| Salaires administration | Semaine du 24 nov. et 1, 8, 15 et 22 déc. | 6 932,91 |
| Ginette Roy St-Arnault | Service de conciergerie mois de décembre | 650,00 |
| L. Gélinas | Remboursement trop payé | 106,02 |
| M. Lemay, G. Genest | Remboursement trop payé | 140,76 |
| Mis-Mek Communautaire | Remboursement trop payé | 100,00 |
| Chambre de commerce Mékinac | Gala reconnaissance 1 billet | 109,23 |
| Salaire journalier | Vacances 2019 | 25,63 |
| Fleur de mai | Hommage conseillère 20 ans | 28,75 |
| Groupe Ultima | Assurances ajout camion et station lavage de bateaux | 158,00 |
| M. J. Blanchette | Remboursement trop payé | 362,75 |
| PG Solutions | Disque dur sauvegarde: Achat et installation | 256,04 |
| MRC de Mékinac | Entente inspecteur, vidange fosses septiques | 6 164,63 |
| Hydro-Québec | Électricité centre communautaire | 494,21 |
| Receveur Général | Retenues et cotisations fédérales fin 2019 | 3 296,91 |
| Ministre du Revenu | Retenues et cotisations provinciales fin 2019 et CNESTT | 9 283,11 |
| Télébec Ltée | Service téléphonique | 118,07 |
| Télus Mobilité | Téléphone cellulaire | 24,00 |
| ICO Technologie | Contrat de support annuel pour licence Sécurité publique | 56,01 |
| Xerox Canada Ltée | Photocopies de documents | 94,23 |
| Télécommunications Xittel | Service téléphonique | 32,69 |
| La Capitale assureur... | Assurances collectives janvier | 733,13 |

2020-01-17 Sur la proposition de Caroline Naud, appuyée par Judith St-Arneault il est unanimement résolu d'attester de ce dépôt.

2020-01-18 Approbation de la liste des comptes à payer

Sur la proposition de Godfrey Plachta, appuyée par Réjean Lahaie il est unanimement résolu, que le conseil municipal de Trois-Rives approuve la liste des comptes à payer au 13 janvier 2020 totalisant 72 831,91\$.

| | | |
|--|---|-----------|
| Lucien Mongrain | Rémunération et allocation | 1 149,38 |
| Godfrey Plachta | Rémunération et allocation | 392,59 |
| Réjean Lahaie | Rémunération et allocation | 342,59 |
| Caroline Naud | Rémunération et allocation | 392,59 |
| Lise Roy Guillemette | Rémunération et allocation | 392,59 |
| Ninon Fortier | Rémunération et allocation | 392,59 |
| Judith St-Arneault | Rémunération et allocation | 392,59 |
| Service Cité-Propre inc | Collecte transport ordures décembre 2019 | 6 062,84 |
| Régie incendie Vallée St-Maurice | Quote-part 1 ^{er} versement, premiers répondants et sécurité civile | 18 564,13 |
| Petite caisse | Cadeaux bénévoles, employés, conseillère | 399,95 |
| Corp. Transport Adapté Mékinac | Contribution 2020 | 1 361,48 |
| PG Solutions | Soutien et entretien logiciels 2020, + Office 365 | 4 966,93 |
| Association des directeurs municipaux du Québec | Cotisation et assurance 2020 | 923,43 |
| Mach. W. St-Arneault & fils | Travaux de voirie : correction courbe chemin du Lac-Mékinac | 18 619,66 |
| Municipalité de Lac-aux-Sables | Collecte des ordures et entretien Chemins Été Hiver 2019 | 17 194,40 |
| Hydro-Québec | Électricité hôtel de ville, éclairage public | 1 005,26 |
| ADN Communication | Application WEB Alertes municipales 1 mois | 30,93 |
| Fleuriste Élégance | Condoléances | 75,15 |
| Fleuriste Shawinigan-sud | Condoléances | 68,99 |
| Groupe CLR | Temps d'onde radio | 17,25 |
| Canac | Rallonge fil électrique | 20,68 |
| Coopérative de solidarité Mékinac | Collation fête Noël bibliothèque et divers | 25,91 |
| Commission scolaire de l'Énergie | Contribution album de finissants | 40,00 |
| Païement préautorisé | | |
| Régime retraite des employés municipaux | Cotisations de décembre | 536,63 |

Lise Roy Guillemette donne AVIS DE MOTION qu'il sera présenté, à une séance ultérieure, un règlement abrogeant le règlement numéro 06-04 concernant l'imposition d'une tarification pour le financement des activités inhérentes aux modifications du règlement de zonage.

Lise Roy Guillemette donne AVIS DE MOTION qu'il sera présenté, à une séance ultérieure, un règlement concernant l'imposition d'une tarification reliée à une demande de modification au règlement de zonage de la municipalité de Trois-Rives.

2020-01-19

Achat d'un luminaire de rue

Sur la proposition de Judith St-Arneault, appuyée par Caroline Naud il est unanimement résolu, d'autoriser la commande d'un luminaire de rue à l'électricien Daniel Durocher, dans le but de l'installer sur le chemin de la Rivière.

2020-01-20

Nouvelle procédure à propos de notre carte Google

Considérant que la carte Google dynamique (Google maps) est un outil de géolocalisation important pour notre système d'alerte municipal, en plus de se retrouver dans l'onglet Nous joindre du site de notre municipalité;

Considérant qu'ADN doit dorénavant créer un compte utilisateur propre à la municipalité, avec ses propres informations de paiement (carte de crédit et informations de facturation);

En conséquence, il est proposé par Caroline Naud, appuyée par Judith St-Arneault et unanimement résolu de demander à la banque CIBC, une carte de crédit d'un montant de 500 \$, émise au nom de Nicole Léveillé, directrice générale, afin de se conformer à la nouvelle procédure exigée par Google.

2020-01-21

Demande d'appui du Relais pour la vie de Mékinac de la Société canadienne du cancer

Considérant que dans le cadre de la 10^e édition du Relais pour la vie de Mékinac de la Société canadienne du cancer qui aura lieu le 29 février prochain au Camp Val-Notre-Dame, un montant de 200 \$ est demandé à la municipalité en guise d'appui;

Considérant que la somme amassée dans le cadre de cet activité permettra à cet organisme de continuer sa mission afin de prévenir plus de cancers, de sauver plus de vies et d'augmenter le taux de survie;

En conséquence, il est proposé par Caroline Naud, appuyée par Lise Roy Guillemette et unanimement résolu que le conseil municipal de Trois-Rives acquiesce à cette demande.

2020-01-22

Résolution concernant le projet de loi n° 48 (fiscalité agricole)

CONSIDÉRANT le dépôt à l'Assemblée nationale, le 5 novembre 2019, du projet de loi n° 48, *Loi visant principalement à contrôler le coût de la taxe foncière agricole et à simplifier l'accès au crédit de taxes foncières agricoles*;

CONSIDÉRANT QUE le projet de loi aurait pour effet de plafonner l'évaluation foncière agricole;

CONSIDÉRANT QUE le projet aurait un impact direct important sur les finances des municipalités;

CONSIDÉRANT QUE le projet de loi représenterait une atteinte à l'autonomie municipale;

CONSIDÉRANT QUE le projet de loi induirait une iniquité entre les contribuables municipaux;

CONSIDÉRANT QUE pour récupérer les revenus fiscaux perdus, les municipalités devraient taxer davantage les autres classes de contribuables;

CONSIDÉRANT QUE le projet de loi favorisera les intégrateurs et donc le modèle d'agriculture industrielle;

CONSIDÉRANT QUE le projet de loi pourrait, à terme, contribuer à la dévitalisation des communautés agricoles et donc affecter l'occupation du territoire au Québec;

CONSIDÉRANT QUE ce projet de loi ne favorisera pas le développement des activités agricoles, un des fondements de la vitalité économique des régions du Québec;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec devrait adopter des politiques favorisant l'occupation du territoire plutôt que des réformes mal avisées qui affecteront le développement des régions;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Godfrey Plachta, appuyé par Réjean Lahaie et unanimement résolu, que la municipalité de Trois-Rives :

- EXPRIME son désaccord avec le projet de loi n° 48 dans sa forme actuelle;
- DEMANDE au gouvernement d'entendre le message des municipalités du Québec et de s'engager plutôt dans une démarche commune avec les municipalités pour trouver une solution durable au problème de la fiscalité agricole;
- TRANSMETTE copie de la présente résolution aux membres de la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles de l'Assemblée nationale; au ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, M. André Lamontagne, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, M^{me} Andrée Laforest, au ministre régional M. Jean Boulet, à la députée de Laviolette – Saint-Maurice M^{me} Marie-Louise Tardif, ainsi qu'à la Fédération québécoises des municipalités.

2020-01-23

Projet de Véronique Bordeleau sur le contrôle des chats errants de Trois-Rives

Sur la proposition de Godfrey Plachta, appuyée par Caroline Naud il est unanimement résolu, que le conseil municipal de Trois-Rives accepte de reconduire en 2020, l'aide financière visant la stérilisation des chats errants de Trois-Rives, en acquittant les futures factures de vétérinaires relatives à ce projet, jusqu'à concurrence de 1 000 \$.

2020-01-24

Clôture de la séance

Il est proposé par Godfrey Plachta., appuyé par Réjean Lahaie et unanimement résolu, d'autoriser la levée de l'assemblée.